

Membres présents : 87

Mmes BANSARD Marianne, BEVIERE Monique, BEZILLE Marie-Claude, BONNEAU Marie-Thérèse, DEMANGEAT Nicole, DHUMEAUX-STICHELBAUX Brigitte, FAUTRAT Marie-Françoise, LAUDE Suzanne, LEPRINCE Edith, LEVY Véronique, MARPEAU Rosemonde, MASURE Anne-Marie, PELLETIER Nadine, PIVOTEAU Annie, REDOUIN Marie-Claude, RENOUX Nathalie.

MM. ACQUART Alain, BALANÇON Maurice, BERARD Jean-Claude, BERCHER Jean-Paul, BESNARD Jean, BOUDIN Jean-Claude, BOUDIN Joël, BOULAS Jean-Claude, BOURREAU Michel, BOUVARD Jean-Claude, BRUNEAU James, CARTIER Olivier, CATINAT Thierry, CHANCEAU Raoul, CHAUMETTE Michel, CLOUZEAU Jacques, COCHARD Michel, CROISSET Bernard, DAVID Maurice, DE BOUVILLE Anne-Jacques, DE KISCH Yves, DECOBERT Serge, DENEAU Frédéric, DONES Jacky, DUSSAILLANT Jean-Pierre, FAURE Christophe, FLEUREAU Bernard, FOURAY Philippe, GARCIA José, GAUDET Marc, GIDOIN Georges, GIRARD Patrick, GRIVOT Guy, GUERIN Michel, GUERINET Patrick, HOUZE Claude, JAMET Christian, KROOCKMANN Alain, LAURENT Claude, LOURS Philippe, LUCHE André, LUCQUES Jean-Claude, LUTTON Patrick, MALET Jean-Jacques, MANIGOLD Jacques, MATIGNON François, MURAT Pierre, PACHOT James, PARANT Pierre, PELLETIER Jean-Pierre, PERON Francis, PETIOT Pierre, PETIT Gérard, PICARD Michel, PICHON Thierry, PIGNAULT Christian, POINCLOUX Daniel, POISSON Alain, POISSON Philippe, POTTEAU François, PRENTOUT Gilbert,

ROUSSEAU Alain, ROUSSEAU Gérard, SIMON Claude, SIMON Max, TARTINVILLE Yves, THION Denis, TOURAINE Michel, VERNEAU Daniel, VINCENT Christian, YAGGI Bernard

Pouvoirs : 13

M. DE LONGUEAU Jean-Louis donne pouvoir à M. THION Denis
M. ELAMBERT Alain donne pouvoir à M. BALANÇON Maurice
M. FEVRIER Albert donne pouvoir à M. PICARD Michel
M. GALLIER Bernard donne pouvoir à M. BRUNEAU James
M. LUCHARD Gilles donne pouvoir à M. DAVID Maurice
M. MANGEANT Jean-Claude donne pouvoir à M. TARTINVILLE Yves
M. MERCIER André donne pouvoir à Mme LEPRINCE Edith
M. MONCEAU Daniel donne pouvoir à M. DENEAU Frédéric
M. RENUCCI Claude donne pouvoir à M. PRENTOUT Gilbert
M. ZAAF Mohamed donne pouvoir à M. DECOBERT Serge
Mme CHESNOY Mireille donne pouvoir à Mme BEVIERE Monique
Mme GAUTHIER Liliane donne pouvoir à Mme BEZILLE Marie-Claude
Mme POUILLART Nadège donne pouvoir à M. ROUSSEAU Gérard

Autres personnalités présentes :

M. Pascal PAGE, trésorier de Pithiviers

Rappel de l'ordre du jour:

- Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 23 novembre 2012
- Débat d'orientations budgétaires 2013
- NATURA 2000 :
 - . Bilan des trois premières années d'animation
 - . Avenant à la convention
 - . Candidature à la maîtrise d'ouvrage pour la période 2013-2016
- Informations sur la Trame verte et bleue et l'Agenda 21
- Affaires diverses

Madame BEVIERE ouvre la séance en accueillant les élus et passe la parole à Madame BONNEAU, Maire de Pithiviers. Celle-ci la remercie, salue les vice-présidents, les élus et les délégués. Elle apporte ensuite un droit de réponse par rapport à un récent article paru dans la presse, faisant état d'un débat concernant le Centre aquatique de Pithiviers lors du dernier conseil communautaire de la Communauté de Communes Le Cœur du Pithiverais. Madame BONNEAU affirme que, si les débats ont bien eu lieu, ils n'avaient pour objet que de faire avancer la fusion entre les trois communautés de communes LCP, CCBG et la CCPB.

Madame BEVIERE reprend la parole pour excuser Monsieur le Sous-Préfet, pris par une réunion à Orléans ainsi que Madame CANETTE, retenue par d'autres engagements. Elle accueille Monsieur PAGE, Trésorier de Pithiviers et le remercie de sa présence à ce premier Comité syndical.

Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 23 novembre 2012

Madame BEVIERE soumet aux voix le compte-rendu du dernier Comité syndical. Ne relevant pas de vote contre ni d'abstention, le projet est adopté à l'unanimité.

Débat d'orientations budgétaires 2013

Madame BEVIERE rappelle que le débat d'orientations budgétaires est un exercice obligatoire pour le Syndicat de Pays avant le vote du budget, ce dernier devant être validé dans les deux mois qui suivent les orientations.

Ces orientations permettent de faire un récapitulatif de ce que fait et de ce que va faire le Pays en 2013 et avec quels moyens.

Elle commence par rappeler les dates clés du Contrat régional de Pays. La signature du Contrat a eu lieu le 10 mai 2011, avec une date d'effet au 1^{er} juillet 2010. Ceci explique la raison pour laquelle le Bilan à mi-parcours est intervenu très tôt. Le rendez-vous dit « de négociation » est programmé pour le 15 mars 2013. Celui-ci est le préalable à l'étude du bilan par la Commission Permanente régionale. Madame BEVIERE rappelle que tant que le bilan n'est pas validé, aucun dossier n'est programmé à la Région.

Madame BEVIERE rappelle ensuite les chiffres du programme, ce dernier s'élevant à 6 310 000 €, réparti sur 11 actions.

Réflexions sur la « feuille de route ».

Cette « feuille de route » fixe les grands objectifs donnés à l'Agent de développement. Elle est co-validée et co-signée par le Pays et la Région

Réflexions sur « l'Agenda 21 » et la « Trame verte et bleue »

Ces deux études sont importantes pour le territoire. Elles nécessitent, malgré les subventions régionales, un autofinancement du Pays d'environ 20 000 €.

Réflexions sur la subvention de fonctionnement.

Madame BEVIERE rappelle que les charges de fonctionnement ne font qu'augmenter alors que les subventions correspondantes au mieux, restent identiques, à l'exemple de la subvention régionale qui est inchangée depuis 2009 et de la subvention du Conseil général du Loiret qui, si elle est dégressive depuis plusieurs années, sera nulle en 2014.

Réflexions sur les Bassins de vie.

Le Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais est concerné dès à présent par les réflexions sur les bassins de vie menées dans le cadre de la nouvelle politique régionale de la Région Centre, le Bellegardois étant « intégré » au bassin de vie de Montargis. Le bassin de vie de Pithiviers sera quant à lui concerné en 2014. Y sera associée une zone de l'Eure et Loir, vers Janville/Toury.

Ce qui porte à confusion, selon Madame BEVIERE, se sont les différents niveaux entre les périmètres d'étude : bassin de vie, bassin d'emploi, Mission Locale, SCoT... Les résultats ne concernent pas toujours les mêmes zones, ce qui ne rend pas toujours pertinentes les comparaisons et les rapprochements.

ID en Campagne.

Madame BEVIERE informe les élus qu'une seconde réunion, en présence de Mme RIVET, Vice-présidente de la Région, plutôt à destination des associations et des personnes privées, est envisagée courant février. Cette rencontre constituera le lancement du dispositif sur notre territoire.

Le Contrat Global Essonne amont

Madame BEVIERE rappelle que le Contrat Global Essonne amont avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie concerne 71 communes du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais. Les 25 autres communes sont rattachées au Contrat du Loing, porté par le Pays du Gâtinais. Le contrat s'est achevé fin 2012, il convient donc d'en évaluer les effets. Deux études seront menées en 2013 ; la première fera le bilan des 5 années écoulées, la seconde ayant pour but de préparer le nouveau contrat.

Environ 5 millions d'euros étaient engagés à fin 2012. Ces sommes très importantes montrent qu'elles répondent effectivement à un besoin des territoires.

Le 10^{ème} Programme est entré en vigueur en janvier 2013. L'accent sera mis sur l'amélioration des milieux alors que les actions d'assainissement ne seront plus prioritaires, sauf pour les points noirs et les projets qui sont déjà engagés.

Natura 2000.

Madame BEVIERE passe la parole à Monsieur GUERINET, Président du Comité de Pilotage. Il met en avant les bons résultats des actions menées dans le cadre de la première période. Le cabinet d'étude BIOTOPE, retenu comme structure animatrice et les travaux réalisés par le chantier d'insertion ASER-MSA ont donné entière satisfaction. Une présentation spécifique, s'appuyant sur un diaporama, sera faite plus tard au cours de la réunion.

Le SAGE de la Nappe de Beauce.

Madame BEVIERE précise que le SAGE Nappe de Beauce est présenté dans le cadre des Orientations budgétaires car il impacte directement le financement et la trésorerie du Pays, bien que son financement soit assuré à 100% entre les Agences de l'Eau Seine Normandie et Loire Bretagne et les Régions Centre et Ile de France. Madame BEVIERE rappelle qu'il y a un décalage, parfois important, entre le paiement des frais inhérents au fonctionnement et le versement des subventions. Cela se traduit par une clôture du budget en négatif et par un recours régulier à une ligne de trésorerie.

La mise en œuvre du SAGE sera effective dès la signature de l'arrêté inter-préfectoral (sur 6 départements) qui devrait intervenir rapidement.

Le ScoT.

Madame BEVIERE rappelle qu'Eloïse ELISA, urbaniste de formation, a été recrutée, notamment pour le suivi du SCoT et que les collectivités peuvent faire appel à elle pour travailler sur leur dossier de PLU et d'urbanisme.

L'OCMACS.

Le Pays reste toujours dans l'attente de la réponse des services de l'Etat quant au financement de la seconde tranche de l'Opération Collective de Modernisation du Commerce et de l'Artisanat, anciennement dénommée ORAC. Madame BEVIERE rappelle que cela bloque les 100 000 € inscrits dans le cadre du Contrat de Pays.

La première tranche du programme, financée sur des fonds Etat/Conseil général du Loiret a, par ailleurs, très bien fonctionné.

La dynamisation de l'activité culturelle et touristique.

Depuis l'été 2012, le GAL Beauce&Gâtinais est en sommeil. Les Lundis du GAL, organisés conjointement avec le Pays sont suspendus.

Une relance auprès des acteurs de culture a pu être faite en 2012 afin de les référencer sur le site internet du Pays. Près de 50 acteurs ont répondu favorablement.

La Route du Blé en Beauce.

Madame BEVIERE rappelle que ce projet fonctionne toujours, notamment pour ce qui concerne les animations. L'appel à projets 2013 est clôturé. Il permettra de recenser les manifestations qui seront inscrites au programme 2013 dont le fil rouge est « l'agriculteur au cœur de la Route du Blé en Beauce ». Ce programme sera édité fin mars, tout comme la carte touristique 2013.

Madame BEVIERE, aux vues de ces orientations budgétaires, informe les élus qu'il n'est pas prévu d'augmentation de la cotisation en 2013, grâce notamment à une gestion rigoureuse des dépenses, principalement de fonctionnement. Elle précise, par ailleurs, que la section d'investissement se trouve « gonflée » par les amortissements des subventions et des études que le Pays doit faire, alors que parallèlement, il y a des difficultés à « boucler » la section de fonctionnement. Une partie de l'excédent d'investissement pourrait être réaffecté en

fonctionnement, comme le permettent les règles de la comptabilité publique. Une demande dans ce sens doit être faite auprès de Monsieur le Préfet.

A l'issue de son exposé, Madame BEVIERE invite les élus à s'exprimer sur le sujet.

Monsieur GAUDET souhaite réagir sur la subvention de fonctionnement du Pays. Il fait remarquer que le Conseil général du Loiret n'a pas vocation à co-financer le fonctionnement d'une structure mise en place par la Région. Il rappelle cependant que les élus du Conseil général ne se désintéressent pas du territoire car le Département participe au financement de nombreux projets.

Madame BEVIERE lui fait remarquer que, si à l'origine il s'agit bien d'une contractualisation avec la Région, le Pays n'est pas qu'une structure régionale car il porte d'autres programmes tels que le SCoT, le SAGE, le Contrat Global ou le PER, et que ces actions sont au bénéfice du territoire, et que d'autres financeurs interviennent.

Monsieur THION souhaite revenir sur les bassins de vie. Il précise qu'il représentait le Pays lors du premier Comité de pilotage territorial du bassin de vie de Montargis et qu'à cette occasion, 50 personnes environ étaient réunies. Au cours des échanges, il a bien été dit que la Région s'appuiera sur les Pays. Il faut se préparer à réfléchir ensemble pour créer un projet global à l'image et à l'échelle du territoire.

Monsieur GUERINET revient sur l'intervention de Monsieur GAUDET, qu'il ne cautionne pas. Il affirme la pertinence du territoire du Pays à 96 communes. Il regrette par ailleurs que le Conseil général ne s'implique pas d'avantage dans les Pays, « ces derniers étant finalement une émanation de ce que les élus eux-mêmes veulent en faire ».

Madame BONNEAU n'accepte pas que l'on soupçonne la Région de mauvaises intentions. Elle confirme la nécessité d'affiner la vision des territoires à travers cette échelle des bassins de vie.

Monsieur GOUEFFON demande à Monsieur GAUDET s'il s'agit d'une position personnelle ou bien si celle-ci est partagée par les élus du Conseil général. Monsieur GAUDET lui répond qu'il s'agit bien d'une décision collégiale.

Madame BEVIERE clôt le débat sur les orientations budgétaires et passe la parole à Monsieur GUERINET pour le point suivant de l'ordre du jour.

Natura 2000

Monsieur GUERINET fait une synthèse des actions menées au cours des trois premières années du programme. Son exposé s'appuie sur un diaporama faisant, dans une première partie, un bilan quantitatif et dans une seconde un bilan qualitatif, à travers des illustrations des chantiers de restauration des milieux.

Il rappelle que les interlocuteurs, BIOTOPE, la DREAL, la DDT, ont bien travaillé et que les contacts sur le territoire se sont effectués dans de bonnes conditions.

A partir de ce bilan, il s'agit de se positionner pour reconduire ou non le contrat et se porter candidat pour cette nouvelle période.

Madame BEVIERE reprend la parole pour rappeler que le Sous-Préfet de l'époque avait largement incité le Pays à prendre cette maîtrise d'ouvrage et rappelle que c'est la structure ASER qui assure les chantiers.

- Avenant à la Convention-cadre relative à la mise en œuvre du document d'objectifs du site de la « Vallée de l'Essonne et vallons voisins ».

Il s'agit d'autoriser la Présidente à signer l'avenant à la convention cadre relative au suivi de la mise en œuvre du document d'objectif du site Natura 2000 : FR2400523 « Vallée de l'Essonne et vallons voisins », pour la prolonger du 26 février 2013 au 07 mai 2013.

Pas d'abstention. Pas de vote contre. La délibération est adoptée à l'unanimité.

- **Renouvellement de la candidature à la maîtrise d'ouvrage de l'animation du site Natura 2000 « Vallée de l'Essonne et vallons voisins »**

Il s'agit de renouveler la candidature, pour un mandat de 3 ans, du Syndicat du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais à la maîtrise d'ouvrage de l'animation du site Natura 2000 « Vallée de l'Essonne et vallons voisins », sous réserve de la couverture à 100 % par l'Etat et l'UE (Union Européenne) des frais engagés pour conduire cette mission.

Pas d'abstention. Pas de vote contre. La délibération est adoptée à l'unanimité.

Affaires diverses

Concernant les deux études « Agenda 21 » et « Trame verte et bleue », Madame BEVIERE rappelle que les procédures de consultation se sont déroulées fin 2012.

Le Pays a reçu 12 offres pour l'« Agenda 21 » et 6 pour la « Trame verte et bleue ». Les cabinets d'études seront auditionnés les 6 et 11 février prochains et les travaux pourront être lancés dès la fin du mois.

Madame BEVIERE présente ensuite, pour information, le courrier de la FREDON Centre et de Loiret Nature Environnement concernant l'opération « Objectif zéro pesticide ».

Les délégués confirment avoir été destinataires de ce document. Monsieur BOUDIN prend alors la parole pour informer que la commune de Chilleurs-aux-Bois est partie prenante de cette opération, à la demande, d'ailleurs, d'une employée communale.

Madame BONNEAU indique que la commune de Pithiviers s'est également engagée dans cette démarche, pour les travaux d'entretien du cimetière.

Madame BEVIERE invite Mlle PIGNOUX à la tribune. Animatrice territoriale au GEETA de Pithiviers, elle présente aux élus le PIDIL (Programme pour l'Installation et de Développement des Initiatives Locales). Il s'agit ici de l'action « repérage sur l'avenir de l'agriculture » menée sur le canton de Bellegarde en 2012 et à venir en 2013 sur le canton d'Outarville. Les finalités du PIDIL sont d'anticiper les besoins et le développement futur de l'agriculture sur les territoires.

Madame BEVIERE la remercie et invite David VOYER à présenter le kit prêt à construire « Mon semainier des tournées alimentaires en boulangerie-pâtisserie et en boucherie-charcuterie sur le Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais ». Ce document fait suite à l'étude menée par le Pays et la Chambre de Métiers dans le cadre de l'ORAC (1^{ère} tranche). Il est composé d'une pochette dans laquelle s'insèrent des fiches journalières des tournées alimentaires.

Le kit est d'ores et déjà en ligne sur le site internet du Pays à la rubrique Artisanat Commerce et Industrie (www.pays-du-pithiverais.fr).

Madame BEVIERE rappelle ensuite les dates des réunions à venir. Le prochain Bureau se tiendra au Pays le 22 février et le Comité syndical aura lieu le 22 mars à Boiscommun.

Elle remercie les élus, passe la parole à Madame BONNEAU. Cette dernière invite les élus à partager le verre de l'amitié.

La séance est levée à 19h15.